

[Essonne](#)

Chantiers du Grand Paris Express : qui va hériter des millions de tonnes de déblais ?

La construction du supermétro entraîne une forte production de déchets et gravats. Qui vont devoir être déplacés vers des sites d'accueil, souvent sur des terres agricoles, provoquant la colère de riverains, associations et élus, qui étaient 300 à manifester ce dimanche.



Etampes (Essonne), ce dimanche. Près de 300 personnes ont manifesté contre l'implantation d'une unité de stockage à Saint-Hilaire, qui doit accueillir une partie des déchets des chantiers du Grand Paris. LP/Nolwenn Cosson
Par Aurélie Foulon, Nolwenn Cosson et Anne Collin
Le 2 mai 2021 à 20h02

Un chantier colossal et une production de déchets qui l'est tout autant. [Le Grand Paris Express](#), c'est 200 kilomètres de lignes de métro, 68 gares dont les quais sont prévus à 25, voire 50 mètres de profondeur. Cela en fait, des déblais. Soit « 45 millions de tonnes » en quinze ans, prévoit la Société du Grand Paris (SGP). L'équivalent de 9 000 piscines olympiques de 2 mètres de profondeur. Soit « une

augmentation d'environ 10 % à 20 %, selon les années, du volume annuel des déchets produits en Ile-de-France », estime la SGP dans son Schéma de gestion et de valorisation des déblais.

Avec 124 chantiers en cours, [16 millions de tonnes ont déjà été extraites](#) du sous-sol depuis le début du projet, dont un quart par les tunneliers. « En 2021, une bonne dizaine de tunneliers seront en activité », précise Frédéric Willemin, directeur du développement durable à la SGP. Contre 7 en 2020. Une fois décaissées, les terres sont triées, analysées, transportées avant d'atteindre leur destination. Il faut donc trouver des débouchés pour les déchets inertes (terre, béton, briques, vitrages...), les déchets non dangereux (bois, plastique, métaux) et les déchets dangereux (amiante, huiles).

[À lire aussi](#) L'Oise, future «poubelle» du Grand Paris ?

« Les volumes de matériaux produits dans un laps de temps relativement court conduisent la Société du Grand Paris à rechercher à limiter au mieux les déblais stockés en sites agréés pour préférer développer la réutilisation, les projets innovants en matière de réemploi de terres ou bien encore des partenariats nombreux avec les acteurs du domaine de la gestion des déchets et des projets d'aménagement. » En début d'année, c'était ainsi le cas de [« 40 % du total des terres excavées »](#), selon Thomas Gaudron, responsable de la valorisation des terres à la SGP. Seulement, trouver des sites d'accueil est loin d'être une mince affaire.

En Essonne, l'idée suscite une levée de boucliers. Ce dimanche, ils étaient près de 300 à manifester contre [l'implantation d'une ISDI](#) (Installation de stockage de déchets inertes) sur 34 hectares — soit environ 70 terrains de football — situés aux lieux-dits Ardenne-La Saboterie, à Saint-Hilaire. Le projet, en cours d'instruction par la préfecture et porté par la société Bouygues Travaux Publics, prévoit l'apport de 1,4 million de mètres cubes de terre issue de chantiers régionaux sur huit ans.

La promesse que les parcelles resteront «non polluées»

« Nous allons voir, chaque jour, une centaine de camions apporter des cailloux, de la terre et d'autres matériaux inavouables dans notre vallée, dénonce la présidente de l'Association de défense de la santé et de l'environnement Saint-Escobille (ADSE),

Marie-Josèphe Mazure. Ces terres sont destinées à l'alimentation, pas à accueillir des déchets. En plus des nuisances, il y a un réel danger de glissement de terrain. La végétation évitait les ruissellements, il y aura désormais d'importants risques d'inondations. Ce lieu est classé espace naturel sensible. A quoi ça sert si on peut le détruire comme on le veut ? »

Saint-Hilaire (Essonne), le 4 février 2021. Le projet prévoit, en l'espace de huit ans, le déversement de 1,4 million de mètres cubes de terre issue de chantiers sur une exploitation agricole de la commune. [LP/F.G.](#)

La société Bouygues Travaux Publics parle, elle, de « remodelage de terres agricoles ». Et assure que toutes les terres déposées sur ces parcelles seront « non polluées ». « Elles seront systématiquement analysées avant d'être acheminées sur place, veut rassurer le porte-parole de la société. L'idée est de valoriser cet espace agricole difficilement exploitable. Nous avons pris en compte les antécédents de ruissellements. Ces terres apportées participeront à améliorer la capacité à aspirer l'eau. Quant aux camions, ils ne passeront pas à côté des quartiers résidentiels mais emprunteront un axe déjà très fréquenté. »

Le courrier de présentation du projet, envoyé aux maires des communes du secteur, n'a pas convaincu. « Par endroits, le terrain va être surélevé de 8 mètres, rappelle Stéphane Demeulemeester, le maire (SE) de Saint-Hilaire. Ils sont prêts à modifier l'écosystème. Au lieu de se diriger vers des friches déjà industrialisées en Ile-de-France, ils font le choix de créer une nouvelle zone polluée. On ne se laissera pas faire. »

Inquiets de voir des camions défilier toute la journée

Même opposition farouche dans le Val-d'Oise, [à Fontenay-en-Parisis](#). Dans cette commune proche de Roissy, un projet similaire créé la controverse depuis plus de deux ans. D'une capacité totale de comblement de 1, 1 million de mètres cubes, celui-ci doit voir le jour sur des terres agricoles appartenant à TP environnement, porteuse de cette ISDI. Pour la société, il s'agit de financer, après six années d'exploitation, la création d'un pôle équestre d'environ 16 ha permettant notamment d'accueillir des compétitions.

Inacceptable pour ses détracteurs, qui craignent notamment les nuisances liées au passage des camions (67 par jour) et la modification des paysages qui « élèverait le niveau du sol de 14 mètres ». Parmi eux, l'opposition municipale, Val-d'Oise

Environnement. Après l'enquête publique qui s'était soldée par un avis défavorable de la commissaire enquêtrice fin 2019, le projet a été « adapté pour répondre aux principales préoccupations formulées lors de l'enquête, qui pointait des remblais trop haut et trop de circulations », résume le maire (SE), Roland Py. « Tous les services de l'Etat ont repris ce dossier et tout le monde a émis un avis favorable. C'est pour cela que l'on a validé le PLU », assure-t-il.

Malgré les contestations qui perdurent, le préfet a signé la demande d'exploitation de l'ISDI le 14 avril dernier. Un arrêté contre lequel les associations de défense de l'environnement s'apprêtent à déposer un recours.

Déséquilibre entre les départements franciliens

Dans les Yvelines aussi, les riverains du [zoo de Thoiry](#) redoutent l'arrivée de 400 000 tonnes de terres du Grand Paris stockées sous forme de collines de 15 mètres maximum pour que les bisons d'Europe et les chevaux de Przewalski puissent paître en toute quiétude.

Malgré les protestations plus ou moins vives, les 13,5 tonnes de déblais excavées depuis avaient trouvé leur place définitive fin 2020, souvent pour remblayer d'anciennes carrières. En Seine-et-Marne pour la plupart (60 %), 9 % en Essonne, 8 % dans les Yvelines et autant dans le Val-d'Oise. Rien à Paris, 1 % ou moins dans chacun des départements de petite couronne. Le reste est évacué hors de l'Ile-de-France. « Cette répartition traduit celle des installations de stockage proprement dites », constate Frédéric Willemin, de la SGP.

« Il y a effectivement un déséquilibre entre les départements franciliens, renchérit Laurent Catrice, chargé de mission économie circulaire et déchets à la région Ile-de-France. C'est pourquoi le Plan régional de gestion des déchets préconise de privilégier l'Ouest et le Sud francilien, et l'impossibilité de créer de nouvelles capacités si, dans un rayon de 5 kilomètres, les capacités autorisées sont supérieures à 15 mégatonnes. » Mais c'est ensuite aux services de l'Etat de délivrer les nouvelles autorisations d'exploitation.